



Les Amis de **Mont-Tremblant**

Mont-Tremblant, le 3 juillet 2025

Ville de Mont-Tremblant
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Objet : **Projet de règlement | (2025)-102-82**

Bonjour Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Madame la Directrice Générale,

Nous vous écrivons au sujet du projet d'hôtel Club Med sur le Versant Soleil. Les Amis de Mont-Tremblant sont prêts à soutenir un projet soigneusement planifié qui répond aux conditions suivantes :

- **Densité du projet** : Nous aimerais nous assurer que les 300 chambres d'hôtel et les 80 unités pour employés de ce projet seront déduites du [quota approuvé de 500 unités du Groupe Brivia](#). La Ville de Mont-Tremblant doit éviter une augmentation involontaire de la densité permise sur la montagne. De plus, la modification demandée par les promoteurs devrait être conditionnelle à ce qu'aucun changement subséquent ne soit apporté aux autres projets.
- **Circulation** : L'augmentation prévue de la circulation est une préoccupation majeure. Nous exhortons la Ville à mandater une étude de circulation indépendante, financée par le promoteur et gérée par la Ville. Les résultats doivent être rendus publics avant toute modification du zonage.
- **Impact environnemental** : Nous sommes préoccupés par l'empreinte écologique du projet. Nous demandons un rapport d'impact biologique et environnemental complet et indépendant, dont les résultats seront rendus publics, afin d'évaluer les conséquences sur les écosystèmes locaux et la santé du lac Tremblant.
- **Protection du lac Tremblant** : L'afflux de visiteurs exercera inévitablement une pression sur le lac Tremblant. Nous demandons à la Ville et au promoteur de s'engager fermement à empêcher toute nouvelle circulation d'embarcations motorisées sur le lac résultant de ce projet.
- **Harmonie architecturale** : La conception du bâtiment doit respecter le paysage naturel et l'esthétique du village. Nous demandons à la Ville de s'assurer que le projet utilise des matériaux de qualité et présente un design durable et harmonieux qui s'intègre à la montagne.
- **Investissement dans les infrastructures de ski** : L'approbation du projet devrait être conditionnelle à une entente contraignante de Station Mont Tremblant pour développer le secteur de ski Timber tant attendu, y compris de nouvelles remontées mécaniques et de nouvelles pistes.
- **Garanties** : Tel que rapporté dans les médias, [la situation financière précaire du Groupe Brivia a eu des répercussions sur Mont-Tremblant](#); par conséquent, la Ville devrait obtenir des garanties financières adéquates pour assurer le respect des engagements du promoteur et la réalisation du projet.
- **Impact sur les services municipaux** : Une analyse des impacts du projet sur les infrastructures et services de la ville (ex. : déchets, transport collectif, police, pompiers) devrait être menée.
- **Information publique** : Les promoteurs devraient s'engager à organiser une séance d'information pour la population de Mont-Tremblant afin de présenter le projet.

Les Amis croient qu'en imposant ces conditions, la Ville peut s'assurer que ce projet profitera à l'ensemble de la communauté, plutôt que de créer des problèmes irréversibles. Merci de votre attention à ce sujet,

Les Amis de Mont-Tremblant

Les Amis de **Mont-Tremblant**

cc : Madame Carolyne Doyon, présidente-directrice générale, Club Med Amérique du Nord et Caraïbes
Monsieur Patrice Malo, président et chef de l'exploitation, Station Mont Tremblant
Monsieur Kheng Ly, président et chef de la direction, Groupe Brivia

C.P. 2652
Mont-Tremblant QC J8E 1B1

(819) 425-4698
www.Mont-Tremblant.org
LesAmis@Mont-Tremblant.org